



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

- 1. Débitrice: **EURO PYRAMIDE SARL**, Chemin de l'Orgevaux 3, 1053 CUGY
- 2. Date du prononcé de dissolution: 24.08.2012
- 3. Suspension de faillite: 11.10.2012
- 4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 05.11.2012
- 5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

- 6. **Remarques:** But: la société a pour but la recherche de financement, l'expertise, la mise en valeur et le courtage de tout bien immobilier, le courtage de produits financiers et d'assurances, principalement en Europe.
Par jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois le 13.09.2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 b CO, sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite le 24.08.2012

Office des faillites de la Broye et du nord vaudois
1400 Yverdon-les-Bains

00827179

